

# LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES NE DÉCOLÈRENT PAS ILS VEULENT LA SATISFACTION DE LEURS REVENDICATIONS ILS SERONT EN GRÈVE LE 26 JANVIER

## LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES SONT DES PROFESSEURS CERTIFIÉS

Alors que les professeurs documentalistes sont essentiels à la vie des établissements et à l'apprentissage des élèves, alors qu'ils ont comme les autres professeurs certifiés passé un concours exigeant, ils ne bénéficient pas de la reconnaissance qu'ils ont en droit d'attendre.

Professeurs certifiés, les professeurs documentalistes le sont par leur statut (ils sont titulaires d'un CAPES), mais visiblement leur CAPES ne vaudrait pas suffisamment pour être rémunérés comme tels : pas d'heures supplémentaires, rémunération inférieure aux autres professeurs pour le dispositif devoirs faits, indemnité dont le montant est inférieur à celui de l'ISOE etc .

Professeurs certifiés, ils le sont pour travailler à distance, faire une partie du travail à domicile avec leur matériel personnel : préparation des cours, évaluation, veille informationnelle, relations avec l'extérieur et avec les autres personnels de l'établissement, gestion documentaire, commandes d'ouvrages, réunions et formations à distance constituent leur ordinaire aussi bien sur leur temps de présence en établissement qu'en dehors. Comme les autres professeurs, ils ont poursuivi leurs missions pendant le confinement.

## MAIS VISIBLEMENT, POUR NOTRE MINISTRE, LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES NE SONT PAS SUFFISAMMENT PROFESSEURS CERTIFIÉS POUR BÉNÉFICIER DE LA PRIME D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE !

Il n'y a pas de petites économies... Les 11 000 professeurs certifiés documentalistes sont exclus du bénéfice de cette prime au prétexte honteux que les professeurs documentalistes ont un ordinateur à leur disposition dans les CDI ! Il fallait l'inventer et oublier les missions spécifiques des professeurs documentalistes. Quel mépris, quelle méconnaissance de leur rôle, place et missions.

Le ministre promeut son « *enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle* » dans le cadre du « Grenelle ». Aurait-il inventé un nouveau corps dans l'Éducation nationale, celui des professeurs certifiés à géométrie variable, destiné aux professeurs documentalistes dans un premier temps?

## LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES NE VEULENT PLUS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES SOUS-CERTIFIÉS

Ils refusent l'accroissement continu de leurs missions, l'opposition des professeurs entre eux, la rémunération individualisée et inégalitaire mise en place par le Grenelle du Ministre.

Ils ne demandent pas la lune, mais ce qui leur est dû. C'est-à-dire être rémunérés et donc être reconnus pour ce qu'ils sont : des professeurs certifiés. Et comme tous les autres personnels, ils veulent le maintien de leur statut, le rattrapage du pouvoir d'achat et le dégel du point d'indice. Parce que cela aussi leur est dû comme à tous les personnels.

## LE SNFOLC PORTE À TOUS LES NIVEAUX LES REVENDICATIONS :

- ▶ HSE et heures devoirs faits rémunérées à la même hauteur que les professeurs certifiés des autres disciplines
- ▶ l'alignement de l'ISOE des professeurs documentalistes sur celui des autres professeurs certifiés
- ▶ application du décret 2014-940 : 1 heure d'enseignement décomptée pour 2 heures
- ▶ octroi de la prime informatique au même titre que les autres professeurs
- ▶ recrutement de personnels pour la gestion du CDI
- ▶ un corps d'inspection spécifique
- ▶ défense et respect de la spécificité de notre discipline ce qui signifie avoir les moyens de mettre en œuvre nos missions
- ▶ le recrutement à tous les niveaux (professeurs documentalistes mais aussi enseignants des autres disciplines, vie scolaire, agents d'entretien, assistants sociaux, infirmières, médecins, ...)
- ▶ le dégel du point d'indice.



La grève unitaire appelée par la FSU, la CGT, FO, SUD, le SNCL, le SNALC, mardi 26 janvier est un point d'appui pour créer les conditions du rapport de force. Le SNFOLC appelle les professeurs documentalistes à se joindre aux AG et HIS pour préparer le 26 et ses suites.